

## Le risque routier professionnel

### Définition

Le risque routier professionnel, se réfère au danger et à la probabilité d'accidents ou d'incidents survenant sur la route, dans un contexte professionnel (accident de trajet (domicile/travail – trajets habituellement empruntés) ou de missions)



Il englobe toutes les menaces potentielles pour la sécurité des conducteurs, des passagers et des autres usagers de la route, ainsi que les risques liés aux véhicules et aux conditions de circulation (piéton, deux-roues, VL, PL, transport en commun)

\*Le 17 juillet 2023, le gouvernement a annoncé la création du terme « homicide routier » qui viendra remplacer celui d'« homicide involontaire par conducteur » pour caractériser un délit par homicide après accident de la route

### Les causes du risque routier

#### Les comportements à risque :

En cause dans 92% des cas selon l'Onisr\*

- **vitesse** excessive ou inadaptée
- consommation d'alcool, stupéfiants ou certains médicaments
- téléphone au volant
- non port du casque...

#### Les facteurs humains :

- fatigue, somnolence et inattention
- distraction
- erreurs de conduite (refus priorité, distances de sécurité, dépassement, contresens, non respect des feux rouges, des stops...)
- comportements agressifs ...

#### Les conditions de circulation et d'état du véhicule :

- mauvais entretien du véhicule
- l'état de la route
- conditions météorologiques
- les travaux...

### Les moyens de prévention

Prévenir les risques routiers, c'est aussi envisager d'autres moyens de déplacement (éventuellement combinés) que l'utilisation de la route : marche, transports en commun, train ...

La prévention du risque routier va souvent de pair avec une démarche de développement durable

<https://www.inrs.fr/risques/routiers/ce-qu-il-faut-retenir.html>

#### En voiture :

- **Respect du code de la route** : vitesse, pas de téléphone au volant,
- **Alcool, drogues ou médicaments** : risque d'altération de la vigilance
- **Entretien régulier de son véhicule** : pression des pneus, bon fonctionnement des lumières, des freins ...
- **Gestion de la fatigue et du sommeil**

- **Utilisation des équipements de sécurité** : port de la ceinture de sécurité à l'avant et à l'arrière ...

#### En deux-roues :

- **Utilisation des équipements de sécurité** : casque adapté, gilets de visibilité, gants ...

**! Vulnérabilité accrue des conducteurs et des passagers !**



#### A pied :

- **Attention à la distraction** : téléphone portable, écouteurs ou autres appareils
- **Respect des règles de la route** : utilisation des passages piétons, respect des feux de signalisation et de la priorité ...
- **Visibilité** : s'assurer d'être visible surtout la nuit ou par mauvais temps
- **Alcool et drogues** : leur consommation peut altérer la perception et le jugement
- **Les enfants** : accompagnement des enfants lors des déplacements à pied,

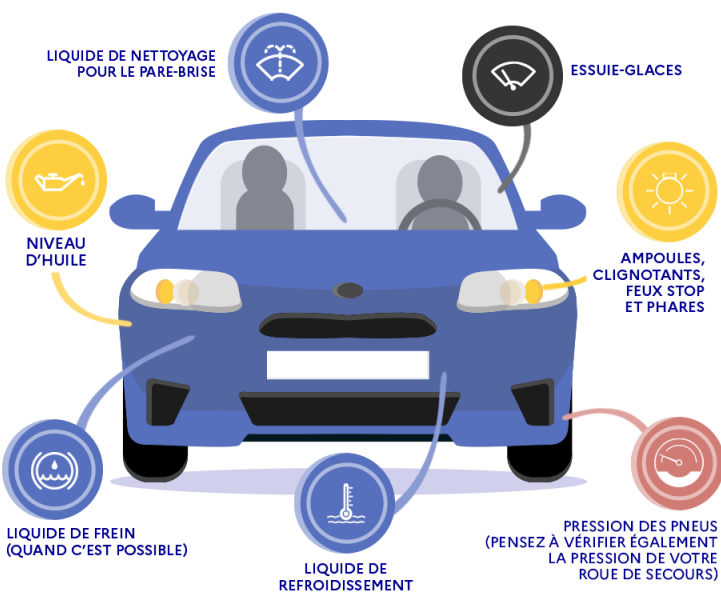
**Trottinettes électriques, gyropode, hoverboard : que dit la réglementation ?**

[Réglementation des EDPM | Sécurité Routière \(securite-routiere.gouv.fr\)](https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-des-edpm)



**VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H**  
(PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

#### LES CONTRÔLES À FAIRE SOI-MÊME AVANT UN DÉPART



Pour s'informer: <https://www.securite-routiere.gouv.fr>

Des Vidéos sur la sécurité routière <https://www.roulons-autrement.com/videos-securite-routiere>